



BAYROL

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE)

Date d'impression 14.03.2003

Modifié 05.02.2003

Chlorilong 250 (1, 3, 5, 10kg)

! 1. Nom du produit ou de la préparation et nom de la société

| | |
|--|---|
| Nom commercial | Chlorilong 250 (1, 3, 5, 10kg) Rez.-Nr. 414718 |
| Fabricant / fournisseur | BAYROL France S.A. B.P. 32 - Rue Desaix, F-67451 Mundolsheim Cedex Téléphone 03 88 81 76 00, Fax 03 88 20 15 94 |
| Renseignements en cas d'urgence | Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris Cedex 10 Téléphone 01 40 05 48 48 |

! 2. Composition/information sur les composants

! Caractérisation chimique

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

Composants dangereux

| Numéro CAS | Numéro CE | Désignation | [%] | Classification |
|------------|-----------|-----------------------------------|------|--|
| 87-90-1 | 201-782-8 | Acide trichloroisocyanurique, sec | > 90 | O, R8; Xn, R22; R31; Xi, R36/37; N, R50/53 |

3. Dangers éventuels

Phrases R

| | |
|-------|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| 36/37 | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.



5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

beaucoup d'eau
dioxyde de carbone
sable

Agents d'extinction non appropriés pour raisons de sécurité

peu d'eau

Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz dégagés

Trichlorure d'azote

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Chlore (Cl₂)

Équipement de protection particulier

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions relatives aux personnes

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif et le brome actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Stockage: au frais et au sec.

8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuel

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

| Numéro CAS | Désignation | Type | [mg/m ³] | [ml/m ³] | Remarque |
|-------------|-------------|------|----------------------|----------------------|----------|
| 007782-50-5 | chlore- | MAK | 1,5 | 0,5 | Y |

**Protection des mains**

gants en caoutchouc

Protection des yeux

lunettes de protection

Mesures générales de protection

Eviter tout contact oculaire

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Etat**
comprimés**Couleur**
blanc**Odeur**
caractéristique, piquante**Informations relatives à la sécurité**

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|-------------------------------------|----------|-------------|--------|------------------|----------|
| pH à la livraison | 2,8 | 20 °C | 10 g/l | potentiometrique | |
| Température de décomposition | 225 °C | | | | |
| Solubilité dans l'eau | 12,8 g/l | 25 °C | | | |

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

Produits de décomposition dangereux

chlore

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

11. Informations toxicologiques**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|----------------------------------|-------------------|---------|---------|----------|
| DL 50 aiguë par ingestion | 1060 mg/kg | rat | | |

Irritation des yeux Irritant.**Constatations empiriques**

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.



12. Informations écologiques

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|-------------------|---------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 > 0,05 mg/l | | | |

13. Remarques relatives à l'élimination

Code déchets

06 03 14

Nom du déchet

sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

14. Prescriptions relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Désignation de la marchandise | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, S.A.D. Acide trichloroisocyanurique, sec |
| N° ONU | 3077 |
| Classe | 9 |
| PG | III |
| N° danger | 90 |

Transport maritime (IMDG/GGV)

| | |
|----------------------------|--|
| Nom technique exact | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. Trichloroisocyanuric acid, dry |
| N° ONU | 3077 |
| Classe | 9 |
| PG | III |

Transport aérien ICAO/IATA

| | |
|----------------------------|--|
| Nom technique exact | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. Trichloroisocyanuric acid, dry |
| N° ONU/ID | 3077 |
| Classe | 9 |
| PG | III |

15. Prescriptions générales

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (Allemagne)

Identification

| | |
|-----------|--------------------------------|
| Xn | Nocif |
| N | Dangereux pour l'environnement |



BAYROL

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE)

Date d'impression 14.03.2003

Modifié 05.02.2003

Chlorilong 250 (1, 3, 5, 10kg)

Phrases R

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

- 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Acide trichloroisocyanurique, sec

16. Informations diverses

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.